



**AMBASSADE
DE FRANCE
AUX PAYS-BAS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Représentation permanente de la France
auprès de l'Organisation pour l'Interdiction
des Armes Chimiques**

25^{ème} session de la Conférence des Etats Parties de l'OIAC

Débat général

Déclaration de la France prononcée par son Excellence M. Luis VASSY,

Ambassadeur de France au Royaume des Pays-Bas,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Cher amis,

La France s'associe à la déclaration de l'Union Européenne. Permettez-moi d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

Monsieur le Président,

Je souhaite tout d'abord vous féliciter pour votre élection comme Président de cette Conférence des Etats parties. La délégation française vous fait pleinement confiance pour mener nos débats à un moment particulièrement important pour l'OIAC.

Monsieur le Président,

Cette Conférence des Etats parties se tient cette année dans un contexte bien particulier. Une pandémie mondiale, source de bouleversements, qui nous empêche de nous réunir comme à l'habitude et nous pousse à adapter nos méthodes de travail. La période que nous traversons nous fait d'autant plus prendre conscience qu'il est nécessaire de travailler ensemble à des solutions afin de permettre une continuité de nos travaux, y compris lorsqu'il nous est impossible de nous réunir physiquement. Nous encourageons toutes les initiatives et toutes les solutions techniques en ce sens.

Monsieur le Président,

Dans ce contexte international difficile, l'année 2020 a vu, une nouvelle fois, un emploi

d'armes chimiques. Nous le déplorons et nous le condamnons fermement. Comme vous le savez, en effet, le 20 août dernier, un acte criminel a été perpétré à l'encontre d'un opposant politique, M. Alexeï Navalny, sur le territoire de la Fédération de Russie. Le 6 octobre, les analyses fournies par l'OIAC dans le cadre de son assistance technique à l'Allemagne sont venues confirmer les résultats des laboratoires spécialisés allemand, suédois et français.

Cette tentative d'assassinat au moyen d'un agent neurotoxique militaire appartenant à la famille des « Novitchok » développés par la Russie est profondément préoccupante. Elle s'inscrit dans le contexte tout aussi inquiétant de la réémergence de l'emploi d'armes chimiques. De nombreux Etats, dont la France, ont condamné dans les termes les plus forts l'utilisation choquante et irresponsable d'un tel agent et ont appelé la Russie à faire toute la lumière sur les circonstances de ce crime et sur ceux qui l'ont perpétré.

Aucune explication crédible n'a pour le moment été apportée par la Russie. Nous considérons donc qu'il n'existe pas d'autre explication plausible à l'empoisonnement de M. Navalny qu'une responsabilité et une implication russes. Tirant les conclusions de ce constat et compte tenu de la menace persistante que représentent la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques, les membres du Conseil de l'Union européenne ont décidé d'imposer des mesures restrictives à l'encontre de six personnes et d'une entité qui, au titre de leurs fonctions et activités, n'ont pu qu'être impliquées dans la tentative d'assassinat perpétrée contre Alexeï Navalny.

Comme l'a signalé le Directeur général de l'OIAC dans sa déclaration au Conseil exécutif d'octobre, tout empoisonnement d'un individu par l'utilisation d'un agent neurotoxique est considéré comme une utilisation d'armes chimiques au titre de la Convention. Il y a 27 ans, nous tous, Etat parties, étions d'accord pour exclure complètement la possibilité de leur emploi, dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Nous ne saurons aujourd'hui tolérer leur réémergence. Au nom de la sécurité collective, nous réitérons donc notre appel à la Russie, pour que la clarification sur cette tentative d'assassinat soit faite sans délai.

Monsieur le Président,

Le dossier chimique syrien, en dépit du travail remarquable du Directeur général et de ses équipes au cours des dernières années, est de nouveau à l'ordre du jour de notre Conférence des Etats parties.

Vous connaissez déjà l'engagement de mon pays contre l'impunité d'utilisation des armes chimiques. Nous ne pouvons en effet pas laisser cette situation compromettre la mise en œuvre de la Convention et par là-même notre sécurité collective. Au contraire, nous devons rester unis, la défendre sans relâche et prévenir tout autre emploi de ces armes. A cet égard, en adoptant la décision portée par ma délégation au nom de 40 Etats parties lors de sa 94ème session en juillet, le Conseil exécutif est intervenu dans le cadre de son mandat donné par la Conférence extraordinaire des Etats parties de juin 2018.

Faisant suite à la publication du premier rapport de l'Equipe d'enquête et d'identification (IIT), cette décision du Conseil exécutif définissait précisément les mesures à prendre pour que la Syrie se mette en conformité avec ses obligations, demandant au Directeur d'établir un rapport sur la mise en œuvre de ces mesures à l'issue du délai fixé.

Le 14 octobre, le Directeur général a ainsi fait savoir à l'ensemble des Etats parties que la Syrie n'avait pas pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec ses obligations. Ceci est profondément préoccupant et caractéristique du manque de coopération de la Syrie avec l'OIAC depuis l'adoption de la résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations Unies il y a maintenant plus de sept ans. Conformément à la décision adoptée en juillet, l'examen de la situation relève désormais de la Conférence des Etats Parties. La Convention est claire : dans ces circonstances, l'article XII prévoit que la Conférence puisse suspendre les droits et privilèges de l'Etat partie concerné.

C'est pourquoi nous proposons à la Conférence de se prononcer sur un projet de décision visant à tirer les conséquences du comportement inquiétant de la Syrie. J'ai ainsi l'honneur de vous informer que 46 Etats Parties à la Convention, issus de quatre groupes régionaux, se sont portés co-parrains de ce texte, car ils estiment que le rapport de l'IIT et le refus de la Syrie à redresser la situation ne peuvent et ne doivent rester sans réponse. Le projet soumis à l'examen de la Conférence propose ainsi de suspendre les droits et privilèges de la Syrie au sein des organes décisionnels, jusqu'à ce que celle-ci résolve la situation. Il s'agit donc d'un projet fondamentalement équilibré, respectueux des procédures de notre Organisation, et non-polémique, malgré la gravité des faits établis par l'IIT. Nous vous appelons à soutenir ce projet de décision afin de témoigner de notre attachement collectif à la lutte contre l'impunité. L'adoption de cette décision constitue une première étape dans le processus qui permettra, dans des enceintes extérieures à l'OIAC, de rendre justice aux milliers de personnes qui ont été victimes de l'utilisation d'armes chimiques.

Monsieur le Président,

Nous ne le rappellerons jamais assez : l'OIAC est un pilier fondamental de notre sécurité collective. C'est pourquoi il est de notre devoir de soutenir les efforts de l'Organisation en adoptant le projet de Programme et Budget pour 2021, tel que présenté par le Directeur général, afin que l'OIAC soit à même de remplir les missions que nous lui avons confiées, et ce dès le 1^{er} janvier 2021.

La France tient à saluer l'excellent travail accompli par les co-facilitateurs M. Marcin Kawalowski et M. Matteo Fachinotti en amont du Conseil Exécutif d'octobre, qui a permis la recommandation par le Conseil exécutif de l'adoption du projet de Programme et Budget pour 2021. Nous nous réjouissons en outre de la prochaine construction du nouveau Centre pour la Chimie et la Technologie, qui pourra devenir une référence mondiale en la matière et une plateforme de formation pour les Etats membres, au service de la coopération internationale et bien sûr de notre sécurité collective.

Je souhaite réaffirmer la pleine confiance de la France dans le travail du Secrétariat technique et de son Directeur Général, qui œuvrent quotidiennement à la réalisation des missions de l'Organisation, dans l'unique objectif de garantir le respect de la Convention.

En conclusion, au vu des évolutions alarmantes auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés, il apparaît d'autant plus essentiel d'assurer à l'OIAC les moyens budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de son mandat, notamment pour prévenir la réémergence de l'emploi des armes chimiques. La France soutient donc l'ensemble des décisions budgétaires soumises à l'examen de cette Conférence des Etats parties.

Monsieur le Président,

Je demande à ce que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session de la Conférence des Etats parties et postée sur le site officiel de l'OIAC. Je vous remercie./.

Courtesy traduction in English

*Mr Chairperson, Mr Director-General,
Distinguished Ambassadors, dear friends,*

France aligns itself with the statement delivered by the European Union. Allow me to add the following elements in my national capacity.

Mr Chairperson,

First of all, I would like to congratulate you on your election as Chairperson of this Conference of States Parties ("the Conference"). The French delegation has full confidence in you to lead our discussions at a particularly important moment for the OPCW.

Mr Chairperson,

This Conference is being held this year in a very special context. A global pandemic, source of upheavals, which prevents us from meeting as usual and pushes us to adapt our working methods. The period we are going through makes us all the more aware of the need to work together on solutions to enable continuity in our work, even when it is impossible for us to meet physically. We encourage all initiatives and technical solutions in this regard.

Mr Chairperson,

In this difficult international context, another use of chemical weapons occurred in 2020, once more. We deplore this and strongly condemn it. Indeed, as you all know, on 20 August, a criminal act was perpetrated against a political opponent, Mr Alexei Navalny, on the territory of the Russian Federation. On 6 October, the analyses provided by the OPCW in the framework of its technical assistance visit to Germany confirmed the results of the specialized German, Swedish and French laboratories.

This assassination attempt by means of a military nerve agent belonging to the "Novichok" family developed by Russia is deeply worrisome. It takes place in the equally alarming context of the re-emergence of the use of chemical weapons. Many States, including France, have condemned in the strongest terms the appalling and irresponsible use of such an agent and have called on Russia to shed full light on the circumstances of this crime and on those who perpetrated it.

No credible explanation has yet been provided by Russia. We therefore consider that there is no other plausible explanation for Mr. Navalny's poisoning than Russian responsibility and involvement. Drawing conclusions from this finding and in view of the continuing threat posed by the proliferation and use of chemical weapons, the members of the Council of the European Union have decided to impose restrictive measures against six persons and one entity, which, considering their functions and activities, could only have been involved in the assassination attempt against Alexei Navalny.

As the Director-General of the OPCW noted in his statement to the Executive Council in October, any poisoning of an individual through the use of a nerve agent is considered as a use of chemical weapons under the Chemical Weapons Convention ("the Convention"). Twenty-seven years ago, all of us, States Parties, agreed to exclude the possibility of their use, in the interest of humanity as a whole. We cannot today tolerate their re-emergence. In the name of collective security, we therefore reiterate our appeal to Russia to provide without delay clarification on this assassination attempt.

Mr. Chairperson,

The Syrian chemical dossier, despite the remarkable work of the Director General and his teams during the recent years, is once again on the agenda of our Conference.

You are already aware of my country's commitment to the fight against impunity for the use of chemical weapons. Indeed, we cannot allow this situation to compromise the full implementation of the Convention and thus our collective security. On the contrary, we must remain united, defend it tirelessly and prevent any further use of these weapons. In this regard, by adopting the decision put forward by my delegation on behalf of 40 States Parties at its 94th session in July, the Executive Council ("the Council") acted within the framework of its mandate given by the Conference at its special session in June 2018.

Following the release of the first report of the Investigation and Identification Team ("the IIT"), this Council decision precisely defined the measures to be completed to bring Syria into compliance with its obligations, requesting the Director to submit a report on the implementation of these measures at the end of the set deadline.

On October 14, the Director General informed all States Parties that Syria had not taken the necessary measures to comply with its obligations. This is deeply worrying and characteristic of Syria's lack of cooperation with the OPCW, since the adoption of the United Nations Security Council Resolution 2118 more than seven years ago. In accordance with the decision adopted in July, the review of the situation is now a matter for consideration by the Conference. The Convention is clear: in these circumstances, Article XII provides that the Conference may suspend the rights and privileges of the State Party concerned.

That is why we propose that the Conference adopts a decision aimed at drawing the consequences of Syria's alarming behaviour. I thus have the honor to inform you that 46 States Parties to the Convention, from four regional groups, have become co-sponsors of this text, as they believe that the report of the IIT and Syria's refusal to redress the situation cannot and should not remain unanswered. The draft submitted for consideration by the Conference therefore proposes to suspend Syria's rights and privileges in the decision-making bodies until the latter resolves the situation. It is thus a fundamentally balanced project, respectful of the procedures of our Organization, and non-controversial, despite the seriousness of the facts established by the IIT. We call on you to support this draft decision in order to demonstrate our collective commitment to the fight against impunity. The adoption of this decision is a first step in the process that will allow, in fora outside the OPCW, to bring justice to the thousands of people who have been victims of the use of chemical weapons.

Mr Chairperson,

We cannot emphasise it enough: the OPCW is a fundamental pillar of our collective security. That is why it is our duty to support the Organization's efforts by adopting the Draft Programme and Budget for 2021, as presented by the Director-General, so that the OPCW is able to carry out the missions we have entrusted to it, as of 1 January 2021.

France would like to commend the excellent work accomplished by the co-facilitators Mr. Marcin Kawalowski and Mr. Matteo Fachinotti ahead of the October Executive Council, which led to the Council's recommendation to adopt the Draft Program and Budget for 2021. We also look forward to the forthcoming build of the new Centre for Chemistry and Technology, which shall become a world reference in this field and a training platform for Participating States, for the benefit of international cooperation and, of course, our collective security.

I would like to reaffirm France's full confidence in the work of the Technical Secretariat and its Director General, who work daily to carry out the Organization's missions, with the sole objective of ensuring compliance with the Convention.

In conclusion, in view of the alarming developments we are facing today, it seems all the more essential to provide the OPCW with the budgetary means necessary to implement its mandate, in particular to prevent the re-emergence of the use of chemical weapons. France therefore supports all of the budgetary decisions submitted for consideration at this Conference of States Parties.

Mr. Chairperson,

I would ask that this statement be considered as an official document of this session of the Conference and posted on the official servers of the OPCW. Thank you.